



Commune d'Ormoy La Rivière
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 septembre 2017

ARRIVÉE
20 SEP. 2017
SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPE

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 14

Qui ont pris part aux délibérations : 12

Date de la convocation : 08/09/2017

L'an deux mil dix sept et TREIZE SEPTEMBRE à dix neuf heures trente les membres du conseil municipal de cette commune se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales. Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude REVEAU, Etaient présents Melle Eugénie BOUVET, Mme Caroline DURAND, M Philippe GAUTIER, M GRAVE Xavier, M Matthieu IMBAULT, Mme SYROID Marie-Thérèse, M Michel MARTIN, M Bruno MOREL, Mme SAURY Pascale, Absents : M Christian CHAPPEY, M Stéphane LECOLANT, Absent(s) excusé(es) : Mme MERCIER Alessandra donne pouvoir à M Jean-Claude REVEAU, Mme SANTAL Anne donne pouvoir à P GAUTIER, Secrétaire de séance : BOUVET Eugénie.

OBJET : ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT DES CLERCS :

Monsieur IMBAULT Matthieu ne participe pas au vote.

Vu le Code Rural,

Vu le décret n° 76-921 du 08 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture et au redressement des chemins ruraux,

Vu les articles L 161.3 et L 161.9 du Code Rural et de la Pêche,

Vu l'article L 161.0 du Code de la voirie routière,

Vu la délibération n° 26/2017 du 30 juin 2017,

Considérant que le chemin rural tel qu'il est délimité sur le cadastre n'existe plus,

Considérant qu'il existe sur le terrain limitrophe un chemin remplaçant l'ancien,

Considérant le tracé établi par Géomexpert à Pithiviers,

Considérant que le chemin est inscrit dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIR) à son emplacement actuel (plan annexé),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes dispositions afin de poursuivre la mise en place de ce nouveau tracé joint à la présente délibération, notamment l'ouverture d'une enquête publique et la désignation d'un commissaire enquêteur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Fait à Ormoy La Rivière, le 14/09/2017

Pour extrait conforme, Le Maire,

Le maire, Jean-Claude REVEAU

CERTIFIÉ EXECUTOIRE
COMPTE TENU DE LA RECEPTION
EN SOUS-PRÉFECTURE, LE : 20/09/2017
Le Maire,

